

Aides aux collectivités

Numéro spécial de la lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct



ALAIN LAMBERT
Président du Conseil
général de l'Orne.

Le Département, partenaire privilegié des collectivités

La vitalité de nos villages, de nos villes, de nos territoires est au cœur de vos préoccupations, vous, élus de l'Orne. Je connais la force et la sincérité de votre engagement envers vos communes et vos communautés de communes. Les preuves sont là. Il ne se passe pas une semaine sans qu'une salle polyvalente, un pôle scolaire, une bibliothèque, un commerce de proximité, une station d'épuration, des locaux rénovés de mairie soient inaugurés. Ce sont des investissements d'ampleur, des dépenses d'avenir et de confiance. Pour mener à bien vos projets, vous pouvez compter sur l'appui du Département. Il est, pour vous, un partenaire privilégié. Accès aux soins, au logement, à la culture et au sport, infrastructures routières et numériques de qualité, soutien aux entreprises, préservation de notre patrimoine naturel et bâti... Le Conseil général accompagne, au quotidien, les collectivités afin de répondre aux attentes de la population, présente et future de l'Orne. Ces aides départementales ont des incidences directes sur l'activité et sur l'emploi. Elles agissent donc doublement en faveur du développement local et de la réussite de notre département ! Un objectif que nous devons toujours poursuivre ensemble !

Alain Lambert

Fidèlement,
Alain Lambert

Président du Conseil général de l'Orne



en avant

Développement local

Le Département partenaire des collectivités

Au cœur du bourg ou de la ville, il faut maintenir des services, entretenir le patrimoine, rénover l'habitat. A proximité, il faut ouvrir ou développer des zones d'activités, mais aussi veiller à l'entretien des paysages, à la qualité de la ressource en eau et de l'environnement, rendre les routes plus sûres. Et pour les habitants, il faut ouvrir toujours plus largement l'accès au sport ou à la vie culturelle. Dans tous ces domaines et dans bien d'autres, le Conseil général accompagne au quotidien les collectivités pour répondre aux attentes concrètes des habitants. Ces aides départementales ont des incidences directes sur l'activité et l'emploi. Elles agissent donc doublement en faveur du développement local.

A lire en pages 2 à 4



Territoires en actions / Juin 2011 - N°34

27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00

Fax. 02 33 81 60 71 - Directeur de la publication : Alain Lambert.

Rédacteur en chef : France-Laure Sulon - Ont collaboré à ce numéro : Jacques Bonnet, Blaindine Bienfait.

Conception maquette & mise en page : aprim-caen.fr

Impression sur papier recyclable ECF - ISSN 11482990

Dépôt légal : à parution - E-mail : dircom@cg61.fr - Site : www.orne.fr

en avant

Département et collectivités : une dynamique de

Pour le développement h

Pour composer ce panorama de l'action du Conseil général auprès des coll
correspondent aux grands domaines d'action du Conseil général : aménage

JEUNESSE ET CULTURE



Au total, pour 2011, ce sont environ 56 M€ que le Département consacre son action en faveur des jeunes et de la culture, marquée par le fort programme d'investissement dans les collèges. Le Département veille aussi à diversifier et encourager une offre culturelle et sportive de qualité et de proximité pour tous les Ornais. Ce sont des éléments clés de l'attractivité d'un territoire, qui influent sur son animation et sa qualité de vie, et l'épanouissement personnel.

Aide à la création et à la diffusion

L'action culturelle du Département, bien identifiée à travers les actions et programmations de l'Office départemental de la culture (ODC), les soutiens aux manifestations et festivals, s'inscrit aussi dans une politique d'aide à la création ou à l'aménagement de salles de spectacles. Pour que le Département intervienne dans le montage de ces projets onéreux compte tenu des normes techniques, l'activité de la salle doit être prioritairement culturelle. Il faut aussi que les investissements reposent sur un véritable projet culturel : diffusion du spectacle vivant, création et résidences artistiques, etc.

L'enseignement artistique : la qualité privilégiée

Un schéma départemental d'enseignement artistique fixe le cadre du soutien accordé à l'amélioration des infrastructures (création, réhabilitation)

des écoles de musique et de danse, à l'achat d'équipements, à la formation des professeurs. A travers ces aides, l'objectif est de professionnaliser les enseignements artistiques. La qualité et la cohérence (culturelle, mais aussi territoriale) du projet pédagogique de l'école sont des critères importants du soutien qu'accorde le Conseil général.

Animer le réseau de lecture publique

Avec cinquante bibliothèques, le réseau de lecture publique de l'Orne est pertinent, même s'il doit encore s'étoffer : il se crée encore des bibliothèques dans l'Orne. Le soutien du Conseil général prend diverses formes : les travaux de construction ou de rénovation, des aides à l'achat de mobilier, à l'équipement informatique. Par le prêt tournant de livres et de documents qui viennent enrichir les collections locales, par la formation des bibliothécaires et des bénévoles, par l'aide aux animations qui s'inscrivent dans le programme départemental, la médiathèque départementale accompagne les bibliothèques au quotidien.

Sports : priorité aux gymnases et aux sports de pleine nature

Près de 20 % des Ornais pratiquent une activité physique au sein d'un club. En aidant à la construction et à la modernisation des équipements sportifs, le Département encourage la pratique sportive. Un schéma directeur des équipements sportifs encadre les aides accordées aux collectivités. Il vient d'être réactualisé avec des priorités clairement affichées :

- la rénovation des gymnases dont le parc est vieillissant. Leur remise à niveau s'avère souvent très lourde, d'autant plus qu'il convient d'en faire des équipements durables (choix énergétiques, matériaux). Les gymnases sont souvent utilisés par les scolaires.

- le soutien aux sports de pleine nature auxquels le territoire ornais convient parfaitement.

Concernant les stades de football et/ou de rugby, seuls les terrains d'honneur peuvent être subventionnés. Ainsi que, et c'est une préoccupation nouvelle, les terrains en surface synthétique.

Le Département est attentif au besoin de salles sportives spécialisées : haltérophilie, judo, gymnastique, etc.

Faire vivre le patrimoine

Le Conseil général aide les communes à entretenir leur patrimoine, comme les bâtiments publics ayant un certain cachet ou les églises paroissiales, souvent en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Depuis 2010, l'aide est élargie à la restauration du « patrimoine protégé religieux ». Concernant le patrimoine classé, le Département peut intervenir sur des actions de restauration si l'Etat est partie prenante du montage financier. La participation départementale peut être réévaluée si les travaux concernés s'inscrivent dans un projet culturel donnant une nouvelle vie à ce patrimoine : ouverture au public, augmentation de la fréquentation, projet touristique ou culturel, etc.

Médiathèque départementale : 02 33 29 15 06

Pôle jeunesse culture : 02 33 81 17 02

Service de l'animation culturelle : 02 33 81 23 13

Bureau des sports : 02 33 80 27 40

TERRITOIRES

en actions

JUIN 2011 / N°34 - 02

harmonieux du territoire

activités locales, inscrivons-nous dans les quatre grandes missions qui sont : environnement, jeunesse culture, économie finances, sanitaire social.

SANITAIRE ET SOCIAL

L'action sanitaire et sociale, constituée essentiellement d'aides aux personnes, mobilise, avec 178 M€ (en 2011) la moitié des dépenses du budget.

Le Département participe aux investissements des gestionnaires des Etablissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD). Ces établissements et leurs emplois sont des pôles d'activité importants dans les bassins de vie ruraux. En soutenant les travaux de restructuration et d'humanisation de ces établissements, le Département contribue à offrir aux personnes très âgées de meilleures conditions de vie, avec des modes d'hébergement et d'accompagnement adaptés. Il participe aussi à la création de lieux de vie auprès des maisons de retraite.

Maisons médicales et pôles de santé



Pour affronter la pénurie de professionnels de santé, le Département accompagne la création de maisons médicales et de pôles sanitaires libéraux et ambulatoires. Initiées par les Communautés de communes, ces structures regroupent tout ou partie des professionnels de santé d'un territoire, toutes spécialités confondues. S'y ajoute une aide à l'accueil des stagiaires en médecine (logement, pack-accueil...) pour faire de l'Orne, avec l'appui des professionnels de santé, une terre

d'accueil de jeunes médecins.

Logement, habitat : des choix adaptés à l'Orne

Le Conseil général a choisi de développer une politique d'habitat et de logement originale pour répondre aux besoins réels des Ornais. Plusieurs aides sont accessibles aux collectivités locales. La subvention Prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) peut être accordée aux collectivités locales qui souhaitent réhabiliter des logements ou faire l'acquisition de logements vacants en vue de les louer à des personnes aux revenus modestes. Exclusivement départementale, l'aide à l'acquisition-amélioration accompagne les communes qui veulent remettre sur le marché locatif des immeubles désaffectés, notamment en centre bourg. Le Département accompagne les projets de rénovation urbaine (ANRU) à Alençon, Argentan et Flers. Engagé depuis de nombreuses années auprès des bailleurs sociaux, des propriétaires et des locataires, le Conseil général est aussi le partenaire de l'Etat dans les politiques publiques de l'habitat : plan départemental de l'habitat, plan de lutte contre l'habitat indigne, schéma départemental des gens du voyage avec l'aide au fonctionnement des aires d'accueil... Il subventionne l'animation des actions engagées par les collectivités : plans locaux de l'habitat, opérations programmées de l'habitat.

Pôle sanitaire social : 02 33 81 60 00

Un pôle de santé à L'Aigle

Pour répondre à la pénurie des professionnels de santé qui peut rendre difficile l'accès aux soins, le Conseil général a engagé des actions fortes dont l'accompagnement à la création de pôles de santé libéraux et ambulatoires (PSLA) qui regroupent les professionnels locaux. L'un est en cours de création dans le centre ville de L'Aigle, porté par la Communauté de communes du Pays de L'Aigle. Son président, Jean Sellier, explique : « Il ne s'agit pas simplement de regrouper au sein d'une même structure des professionnels de santé dispersés sur notre agglomération – ce qui est déjà un atout pour

un jeune praticien – mais de leur permettre de développer une médecine nouvelle dans les meilleures conditions : accueil unique, dossiers médicaux partagés, lien permanent avec les structures hospitalières... Tous les praticiens ont été associés à la réflexion. Les professionnels paieront un loyer défini au préalable ; ainsi, en cas de vacance d'un local, la collectivité se substituera pour payer les charges du professionnel absent. »

Financé avec l'aide du Département, de la Région et de l'Etat, le PSLA de l'Aigle pourra accueillir 12 médecins, trois cabinets d'infirmiers, et divers spécialistes.



Au budget 2011, près de 26 M€ sont prévus pour anticiper et accompagner l'économie et le développement harmonieux du territoire.

Du haut débit au très haut débit

Dans l'aménagement des « autoroutes numériques », condition de son attractivité et de sa compétitivité économique, le Département ne veut prendre aucun retard. La couverture du territoire en haut débit s'achève avec le succès des opérations « Internet haut débit pour tous » pour l'équipement satellitaire individuel complétant l'équipement filaire (l'ADSL) et le réseau hertzien Wimax. Dès cette année, avec la mise en œuvre du schéma départemental d'aménagement numérique de l'Orne (SDAN 61), s'intensifie la desserte du territoire en très haut débit. On en découvrira toutes les applications possibles dans l'activité ornaise. Pour l'information touristique par exemple ce sera un réseau de hot spots wifi. Pour accroître les possibilités offertes par le numérique dans l'aménagement du territoire et le développement économique, le Conseil général soutient les télécentres ruraux.

Economie : accompagner les entrepreneurs pour plus d'emplois

Etre plus offensif pour fixer les entreprises, conforter leur activité et anticiper les mutations de demain : près de 10 M€ sont affectés au développement économique et touristique du territoire ornaise en 2011. Le Conseil général est le moteur d'une action concertée d'accompagnement des entrepreneurs où sont engagés Orne Développement, les collectivités, les Pays, les chambres consulaires, les organismes liés à l'emploi. Ainsi le porteur de projet dispose d'informations (avec « jeminstalledanslorne.com » par exemple), de soutiens techniques et d'une mise en réseau de ses partenaires. Les aides financières, directes

ou par le biais d'une collectivité locale, soulignent l'engagement départemental, dès lors que des emplois peuvent être créés ou pérennisés.

Les aides à l'activité économique

Le Conseil général accompagne les collectivités qui participent à la création d'activité et au financement de l'immobilier industriel, au soutien à l'artisanat, à l'aménagement de zones d'activités...

Zones d'activité : ces projets, portés le plus souvent par les Communautés de communes, sont accompagnés par le Fonds départemental des zones d'activités (FDAZA). L'aide prend en compte le contexte du projet et les objectifs poursuivis.

Immobilier d'entreprise : les collectivités locales peuvent solliciter l'aide du Fonds départemental de développement économique (FDDE) pour financer constructions ou acquisitions, extensions ou aménagements dans des secteurs d'activité bien définis. Ces dispositifs sont complétés par des aides à certaines filières, à la création ou à la transmission d'entreprises, le soutien aux TPE, des actions de formation, le financement d'Orne Développement et de certains organismes.

Le Département cofinance à parts égales avec la collectivité concernée et le fonds FISAC les opérations concertées de modernisation de l'artisanat et du commerce. Il intervient également auprès des communes de moins de 2 500 habitants qui veulent maintenir une activité commerciale, souvent le dernier commerce.

Tourisme : à l'heure de la pleine nature

Toutes les collectivités locales ayant la compétence touristique sont attachées au développement des itinéraires de randonnée pédestre, équestres, VTT... avec hébergements adaptés et services à proximité. Favoriser les projets locaux, à la condition de les coordonner et d'en assurer une promotion cohérente, c'est le moyen d'inscrire l'Orne parmi les sites privilégiés pour ces activités touristiques et de loisirs très prisées aujourd'hui. La création de voies vertes souligne l'intérêt des projets partagés.

Le Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) est le premier instrument de cette politique. Seule, une dizaine de communes n'y est encore pas entrée. À côté du PDIPR doit être élaboré un Plan départemental des itinéraires sportifs et des itinéraires de pleine nature. C'est dans ce cadre qu'est relancée la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI).

Avec l'appui professionnel du CDT (comité départemental du tourisme), le dispositif départemental d'aide à la randonnée valorise notamment les projets de dimension intercommunale. Les aides accordées peuvent porter sur les travaux initiaux, le balisage et la signalétique, les topo-guides.

Soutenir les investissements touristiques des collectivités

Le CDT a initié un schéma départemental de développement touristique approuvé par le Département. Ainsi sont accompagnées les réalisations des collectivités (au même titre que celles des prestataires privés) : création d'hébergements touristiques (gîtes), d'habitat léger de loisirs (bungalows ou chalets), d'aires d'accueil de camping-cars, etc.

Le parc d'activités de Sées

« Nous voulions créer un parc d'activités près de l'échangeur de l'autoroute. Nous nous sommes mis en quête de partenaires et le premier avec lequel nous sommes entrés en contact a naturellement été le Conseil général, explique Jean-Pierre Fontaine, président de la Communauté de communes du Pays de Sées. Les discussions ont été très faciles et nous avons fixé des règles claires pour le fonctionnement du syndicat mixte : présidence tournante, nombre égal de délégués, répartition des participations. Nous sommes partis pour un partenariat de très longue durée. »

Pour André Dubuisson, premier Vice-président, conseiller général de Sées : *« la création d'un parc d'activités au croisement de deux autoroutes, l'unique carrefour autoroutier de l'Orne, est stratégique pour le développement ornaï. C'est bien ainsi que le Conseil général l'a perçu, décidant rapidement de sa participation. C'est un engagement fort puisqu'il restera à la charge des deux collectivités environ 2 M€. J'ai proposé au Département la création d'un syndicat mixte pour que ce projet puisse être géré collectivement dans la durée. »*

Pôle économie finances : 02 33 81 19 69

Mission TIC & Observatoire territorial : 02 33 81 60 00

Direction du développement économique et du tourisme : 02 33 81 60 00

Comité départemental du Tourisme : 02 33 28 88 71

Orne Développement : 02 33 28 76 75

Encourager les télécentres ruraux

L'appel à projets « Nomades 100 », lancé par le Conseil général, encourage la création de télécentres ruraux pour faire de l'Orne une terre pionnière du télétravail. Parmi les premiers projets aidés figure celui de la communauté de communes du Pays Bellémois.

Le projet de Bellême

Président de la communauté de communes du Pays Bellémois, Jean-François de Caffarelli, conseiller général, explique comment est né le projet de télécentre : *« Nous cherchons toujours des activités nouvelles, porteuses de valeur ajoutée. Je connais des gens qui pratiquent déjà une forme de télétravail et se partagent entre le Perche et Paris. Ils seraient prêts à passer plus de temps ici, mais pour cela ils ont besoin de conditions de travail à distance réellement professionnelles. Nous avons*



déjà un support avec notre pépinière d'entreprises équipée d'une salle de visioconférence. Lorsque le Conseil général a lancé son appel à projets pour la création de télécentres ruraux, nous sommes positionnés très rapidement. C'est ce type d'activités que notre collectivité et son cadre de vie peuvent attirer. Il faut jouer avec les atouts de notre territoire : la qualité de vie, la proximité de la région parisienne et les coûts de fonctionnement inférieurs à ceux des zones urbaines. Le télécentre a ouvert en situation de préfiguration dans l'attente de ses locaux définitifs, dont les travaux vont commencer très prochainement. »



Avec une ambitieuse politique «énergie» dans les domaines de l'environnement et du développement durable (11 M€ au budget de 2011), le Département se veut fortement incitatif pour aider les collectivités locales à s'engager dans cette voie. La protection de l'environnement, plus particulièrement de l'eau et la promotion de l'efficacité énergétique (et des énergies renouvelables) sont deux axes majeurs. L'Orne a souvent aussi été pionnière dans la mise en place de services d'appuis techniques aux collectivités.

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

L'entretien des espaces publics

Assurant le suivi de la qualité des milieux aquatiques, le Département, avec le syndicat départemental de l'eau, incite les communes à réduire fortement l'usage des produits phytosanitaires et à bannir les herbicides dans l'entretien des espaces publics. Ce sont les principes fondateurs de la « charte d'entretien des espaces publics » pour améliorer la qualité de l'eau à sa source, protéger les écosystèmes et la santé des hommes. A ce jour, 49 collectivités ont choisi, comme le Département, de signer cette charte qui s'accompagne d'actions de formation pour les agents.

Des actions globales au service de l'eau

Le Conseil général participe à la gestion des bassins versants des rivières au moyen des Schémas d'aménagement de la gestion des eaux (SAGE). L'Orne est le premier département du Grand Ouest à avoir mis en place un

Service d'assistance technique à l'eau potable et à sa protection (SATEPP) pour délimiter et protéger les périmètres de captage et les bassins d'alimentation de ces captages. La Cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières (CATER) de Basse-Normandie accompagne les maîtres d'ouvrages dans la gestion et les usages des cours d'eau.

Appui technique à l'assainissement

Le Conseil général participe aux investissements des collectivités et de leurs groupements pour la mise aux normes, le remplacement ou l'extension de leurs installations (stations d'épuration, réseaux). Il met à disposition le Service d'appui technique au traitement des eaux et des milieux Aquatiques (SATTEMA) pour garantir le bon fonctionnement des stations d'épuration.

Seule la moitié des habitations ornaises est concernée par l'assainissement collectif. C'est ce qui a conduit le Conseil général à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de SPANC (services publics d'assainissement non collectif) à l'échelle intercommunale pour une plus

Pour la sécurité routière

Le Conseil général modernise le réseau routier pour faciliter les échanges et améliorer la sécurité. Il lui revient de ventiler le Fonds d'action local, dotation de l'Etat répartissant le produit des amendes de police. Cette somme (entre 300 000 et 400 000 euros chaque année) contribue au financement des opérations de sécurité routière réalisées par les communes ou les communautés de communes.

grande efficacité.

Aménagement et restauration de cours d'eau et de zones humides

Le Conseil général accorde aux collectivités (et aux syndicats mixtes ou associations) des aides pour réaliser études et travaux maintenant les cours d'eau dans leur profil d'équilibre : amélioration de la continuité écologique, préservation des écosystèmes aquatiques et des fonctions hydrologiques, etc. Pour l'attribution de ces aides un nouveau règlement est entré en vigueur le 1er janvier 2011.

MIEUX GÉRER LES DÉCHETS

La politique d'aides dans le domaine des déchets incite les collectivités compétentes à réaliser les actions ou équipements préconisés par le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) voté par le département. Ces aides recouvrent des actions très diverses : les aménagements, extensions et transferts de déchèteries existantes, l'aménagement d'unités de stockage de déchets inertes, la construction de quais de transfert, la création de plates-formes de compostage de déchets verts ou de boues de stations d'épuration, ou encore pour les déchets verts, de plates-formes de stockage-broyage. Le Département accompagne les achats groupés de composteurs individuels mis à disposition des familles. Il subventionne les opérations de sensibilisation, autour du tri sélectif par exemple, et de prévention.

REPLANTER DES HAIES BOCAGÈRES

Aujourd'hui encore, on supprime davantage de haies qu'il ne s'en plante. Il faut inverser la tendance parce que la haie appartient au patrimoine de l'Orne, parce que cette richesse naturelle, utile à la protection des sites, à la protection des cours d'eau est aussi un atout économique durable.



Une assistance technique aux intercommunalités

En 2010, le Conseil général de l'Orne a créé un service d'assistance technique aux travaux des intercommunalités pour pallier l'abandon progressif par l'Etat de l'ingénierie des projets d'aménagement locaux. Mis en place à titre expérimental – le service d'assistance technique peut assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage et/ou une maîtrise d'œuvre déléguée. Ce n'est pas une forme indirecte de subvention, interdite par les règles de concurrence : études et travaux d'assistance sont payés à prix coûtants.

L'entretien des haies et des espaces boisés produit du bois-énergie que l'on peut valoriser. Le Conseil général a donc sollicité les fonds européens FEDER pour doubler les aides départementales (le taux de subvention peut atteindre 80%) aux agriculteurs ou aux collectivités pour la plantation des haies, de bosquets, qu'il s'agisse d'actions individuelles ou groupées.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les collectivités ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Pour les y aider, un programme d'aides départementales a été établi en complémentarité avec les aides de la Région ou de l'Etat.

- **bois énergie.** Sont subventionnables, les chaudières bois déchiqueté, leurs systèmes d'alimentation et leurs raccordements. Le Département soutient la mise en place de réseau de chaleur collectif, l'achat de matériel de déchiquetage, la création de plate-forme de stockage.

- **maîtrise de la demande en énergie (MDE).**

Pour les collectivités, cela concerne en premier lieu l'amélioration de l'efficacité énergétique et thermique des bâtiments publics : isolation, ventilation doubles flux...
- **valorisation de l'énergie solaire.** Pour le solaire thermique, sont subventionnables les équipements de production d'eau chaude sanitaire et systèmes solaires combinés pour le chauffage des locaux. Pour le solaire photovoltaïque, le matériel doit répondre à des critères de performances spécifiques.

Pôle aménagement environnement : 02 33 81 14 04

Service de l'espace rural et de l'agriculture : 02 33 81 60 00

Syndicat départemental de l'eau : 02 33 29 99 61

TERRITOIRES

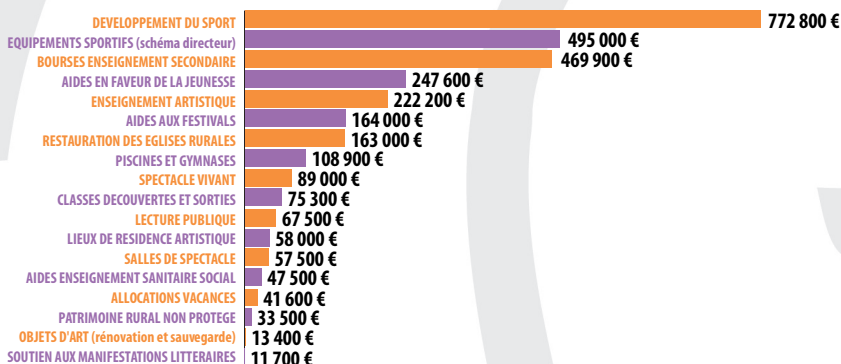
en actions

JUIN 2011 / N°34 - 07

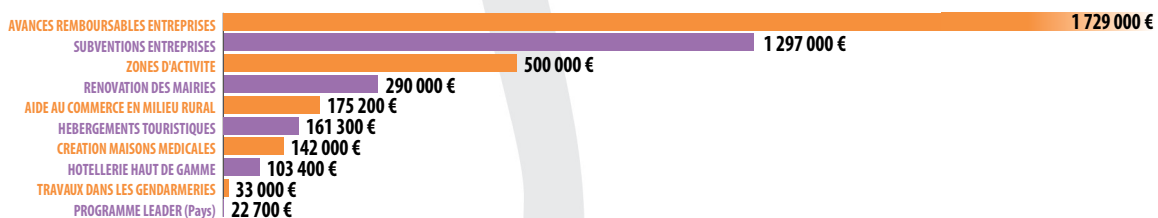
Les aides attribuées par le Conseil général en 2010

Outre les projets des collectivités, le Département soutient chaque année des initiatives privées qui contribuent au développement et au rayonnement de l'Orne et s'inscrivent dans les missions et orientations du Conseil général. Voici les aides attribuées par le Département aux collectivités et aux autres acteurs de la vie ornaise en 2010. Montant total : 20 M €.

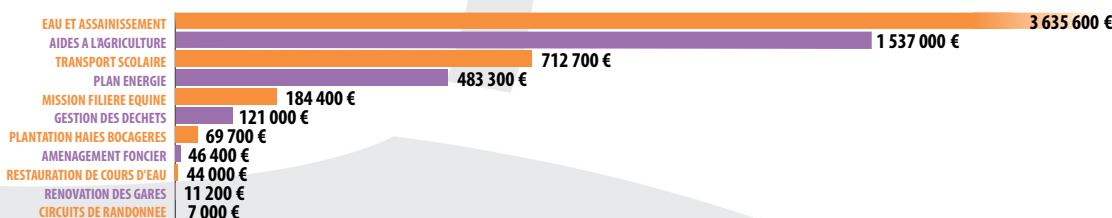
MISSION JEUNESSE ET CULTURE : 2 692 900 €



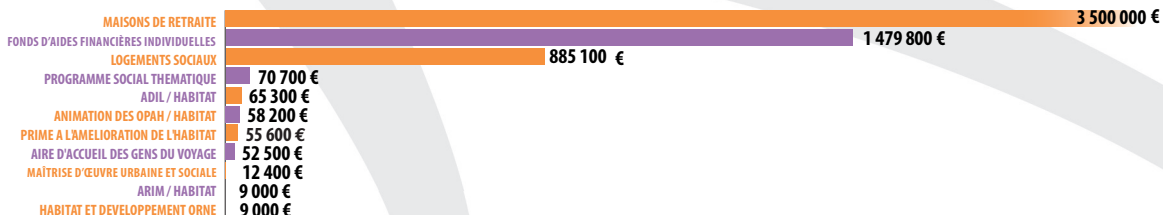
MISSION ÉCONOMIE ET FINANCES : 4 453 600 €



MISSION AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT : 6 852 300 €



MISSION SANITAIRE ET SOCIAL : 6 197 600 €



Un conseil pour les maires

Né avec la décentralisation, le bureau du conseil des maires continue de rendre de grands services aux élus des petites collectivités et à leurs collaborateurs. Il leur apporte éclaircissements et précisions sur le cadre juridique de leurs actions et délibérations. Il est dirigé par Anick Bruneau qui assure également depuis début 2011 le secrétariat de l'Association des Maires de l'Orne.

Conseil des maires : 02 33 81 60 18 • Association des maires : 02 33 26 33 01.



27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex
Tél. 02 33 81 60 00 - Fax. 02 33 81 60 71 - E-mail : dircom@cg61.fr

www.orne.fr